



ASSEMBLÉE — 42^e SESSION

PLÉNIÈRE

DÉCISION N° 1

À la septième séance plénière de sa 42^e session, tenue le 1^{er} octobre 2025, l'Assemblée a adopté les résolutions suivantes :

- 23/1 : Planification mondiale de l'OACI en matière de sécurité et de navigation aérienne, présentée dans la note A42-WP/695 et la révision n° 1.
- 24/1 : Exposé récapitulatif de la politique permanente de l'OACI et des règles pratiques relevant spécifiquement du domaine de la navigation aérienne, présentée dans la note A42-WP/696.
- 24/2 : Soutien de la politique de l'OACI concernant le spectre des fréquences radioélectriques, présentée dans la note A42-WP/696.
- 24/3 : Exposé récapitulatif de la politique permanente et des pratiques de l'OACI relatives à un système de gestion du trafic aérien (ATM) mondial et aux systèmes de communication, de navigation et surveillance et de gestion du trafic aérien (CNS/ATM), présentée dans la note A42-WP/696.
- 24/4 : Coopération régionale et assistance pour résoudre les carences en matière de sécurité, présentée dans la note A42-WP/696.
- 25/1 : Remplacement des halons, présentée dans la note A42-WP/697.

— FIN —